

DELIBERATION N°25

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARIE LAURENCIN

Entendu l'exposé de Madame la maire ;

Considérant que suite au renouvellement général du Conseil municipal, la commune doit désigner ses représentants au sein du Conseil d'administration du Collège Marie Laurencin ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D411-1 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au vote par bulletin secret

PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Marie Laurencin :

Madame la maire fait appel de candidatures.

Monsieur Adrien PAIRON, en qualité de titulaire,
Monsieur Guillaume PROUST, en qualité de suppléant.

DECLARE élus, à l'unanimité, pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Marie Laurencin :

Monsieur Adrien PAIRON, en qualité de titulaire,
Monsieur Guillaume PROUST, en qualité de suppléant

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BADRI.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

La Maire,
Madame Laëtitia DEVRIENDT.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	28
Absents :	7
Pouvoirs :	5
Votants :	33

Convoqués le : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTS : Madame Ludivine BERTOLOTTI, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Madame Sonia LAURENT	à	Madame Isabelle PITSCH
Monsieur Adrien PAIRON	à	Madame Fatiha BORROS
Madame Nadia FRANCOIS	à	Monsieur Cédric BLANC
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Monsieur Teddy ROBIN

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Paul BADRI, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Madame Méline RIVERA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°43 (Groupement de commandes permanent conclu entre la ville et la CCAS d'Ozoir-la-Ferrière) et est revenue avant le vote de la délibération n°45 (Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France).